

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE
Arrondissement de
BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
D'EYSINES

Nombre des membres
en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2026
N°01

CERTIFIÉ EXECUTOIRE par la Présidente du Centre social et
culturel d'Eysines
Transmission Préfecture le : 27/04/2026
Publication au Centre social et culturel le : 27/04/2026
Affichage au Centre social et culturel le : 27/04/2026

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EYCHO CENTRE
SOCIAL ET CULTUREL – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT : DÉCISION.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre social et culturel de la Ville d'EYSINES, convoqué le neuf avril deux mille vingt-six par Madame la Présidente s'est réuni dans la salle René Pujol à Eysines, sous la présidence de Madame Véronique JUSOT, Présidente.

PRÉSENTS :

- **Au titre du collège des élus municipaux** : Mme Amandine BETÉS, M. Richard CABRAFIGA, M. Rayan CHAFNI, Mme Valérie CHAZEAU, Mme Sophie DUPRAT, Mme Florence FAUBET-TEURLAY, M. Alain GILBERT, Mme Véronique JUSOT, Mme Laurence PUYOOU.
- **Au titre du collège des associations** : M. Bruno HUPIN, M. Georges RAYNAUD.
- **Au titre du collège des habitants** : Mme Carine BOURIAT, Mme Christine CABRAFIGA, M. Michel GOMINET, Mme Stéphanie RELION.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- **Au titre du collège des élus municipaux** : M. Noam AÏT-OUMEGHAR
- **Au titre du collège des associations** : M. Jean-Pierre LUTARD.
- **Au titre du collège des habitants** : M. Stéphane BERNATETS.

ABSENTS EXCUSÉS :

- **Au titre du collège des associations** : Mme Joëlle DUSSEAU.

Accusé de réception en préfecture 1
033-200027779-20260423-EYCHO26_00321-AI
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Le compte financier unique constitue désormais le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le Centre social et culturel a mis en place ce Compte Financier Unique dès l'exercice 2025.

Ce document s'accompagne de la présentation brève et synthétique prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice et regroupe conformément à la réglementation, un certain nombre d'informations en annexe.

Ces résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice =	938 745,93 €
Dépenses de l'exercice =	939 139,60 €
Résultat de l'exercice =	- 393,67 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur =	111 950,96 €
Résultat cumulé	111 557,29 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice =	13 971,34 €
Dépenses de l'exercice =	9 921,27 €
Résultat de l'exercice =	+ 4 050,07 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur =	18 564,20 €
Résultat cumulé	22 614,27 €

Aussi, dans le cadre des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmée par le comptable, je vous demande de bien vouloir :

-approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

La Présidente se retire pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du Centre social et culturel l'Echo.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote par 16 voix pour et 1 abstention.



Pour expédition conforme
La Présidente du Centre social et culturel,

Accusé de réception en préfecture
033-200027779-20260423-EYCHO26_00321-41
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Accusé de réception en préfecture **4**
033-200027779-20260423-EYCHO26_00321-A1
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Acte à classer

EYCHO26_00321

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-27T09-48-39.00 (MI269373811)

Identifiant unique de l'acte : 033-200027779-20260423-EYCHO26_00321-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - EXERCICE 2025 - COMPTE FINANCIER
DE L'EYCHO CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - DÉ
DU RÉSULTAT

Date de décision : 23/04/2026



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : CFU 20002777900012 2025 D VD... Multicanal : oui

Pièces jointes :

Note brève et synthétique Type PJ : 22_AC - Accord d'une autorité administrative
du CFU 2025.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

délibération n.1 - CFU Type PJ : 22_AC - Accord d'une autorité administrative
2025.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

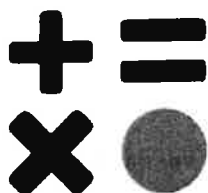
Accusé de réception

Date 27/04/26 à 09:48

Date 27/04/26 à 09:48

Date 27/04/26 à 09:54

Par MONTRIOU StéphaniePar MONTRIOU Stéphanie



Centre social et culturel

L'EYCHO

L'EYCHO CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La présente note vise aussi à présenter de manière synthétique les grands équilibres financiers de l'Eycho Centre social et culturel.

Ce document sera adopté dans son ensemble par le Conseil d'Administration au plus tard le 30 juin 2026.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le Compte Financier Unique représente l'acte comptable définitif de l'exécution du budget.

Il permet en effet de dresser un relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes de la structure au cours de l'exercice écoulé, tel qu'exécuté par l'ordonnateur, la Présidente de l'Etablissement Public Administratif et constaté par le comptable public.

Ce document autorise ainsi des comparaisons précises entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice.

Il doit être conforme au modèle de compte de gestion tenu par la Direction des Finances Publiques, et il est également validé par le comptable public.

Le Compte Financier Unique 2025 traduit la poursuite de gestion de l'Eycho, à savoir la maîtrise des dépenses courantes afin de préserver la capacité d'action du Centre social et culturel sur le long terme.

La structure met en œuvre son projet à travers un vaste programme d'actions dans le domaine de l'accès aux droits, du social, du socioculturel, du numérique et du sport. Ces actions s'adressent principalement aux adhérents, mais aussi au public issu du territoire Eysinois, et parfois au-delà des limites communales.

Une part importante du public concerne les familles à faibles revenus, dont une partie significative réside dans le quartier prioritaire politique de la ville de la commune.

Le Compte Financier Unique clôt un exercice marqué par une activité soutenue et une forte fréquentation, malgré les contraintes budgétaires et l'inflation persistante. En adoptant ce document, le Centre social et culturel réaffirme sa volonté de conjuguer rigueur de gestion au bénéfice des habitants et en cohérence avec les priorités du territoire.

Accusé de réception en préfecture
033-200027779-20260423-EYCHO26_00321-AI
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026 1

Le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique se structure en deux grandes sections : la section d'investissement et celle de fonctionnement. Il distingue également deux types d'opérations : les « opérations réelles » et les « opérations d'ordre ».

Les opérations réelles correspondent aux mouvements des entrées et sorties réelles de fonds.

Les opérations d'ordre sont des écritures purement comptables mais obligatoires. Elles visent à garantir la transparence et la sincérité des comptes. Elles permettent notamment de constater certains éléments comme, par exemple, l'amortissement des biens patrimoniaux de l'Eycho Centre social et culturel.

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2025, le Compte Financier Unique se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	BP 2025 PRÉVISIONS	CFU 2025 RÉALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	1 031 023,56	938 745,93	91,05%
Dépenses	1 031 023,56	939 139,60	91,09%
Solde		-393,67	
INVESTISSEMENT	BP 2025 PRÉVISIONS	CFU 2025 RÉALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	37 242,85	13 971,34	37,51%
Dépenses	37 242,85	9 921,27	26,64%
Solde		4 050,07	
TOTAL GÉNÉRAL	BP 2025 PRÉVISIONS	CFU 2025 RÉALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	1 068 266,41	952 717,27	89,18%
Dépenses	1 068 266,41	949 060,87	88,84%
Solde		3 656,40	

LES PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

⇒ Recettes de fonctionnement

Prévisions avec excédent reporté =	1 031 023,56
Réalisations = titres + rattachements =	938 745,93
Taux global de réalisation =	91,05%

Recettes de fonctionnement par chapitre au regard du Budget Principal

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	72 600,00	84 549,57	116,46%
70	Produits des services, du domaine	92 900,00	98 529,50	106,06%
74	Dotations, subventions commune	490 000,00	490 000,00	100,00%
74	Dotations, subventions autres organismes	260 000,00	262 293,56	100,88%
75	Autres produits de gestion courante	200,00	0,70	0,35%
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00%
Total des recettes réelles		915 700,00	935 373,33	102,15%
042	Quote-part des subventions d'investissement	3 372,60	3 372,60	100,00%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		919 072,60	938 745,93	102,14%
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	111 950,96		100,00%
Total Recettes + excédent reporté de N-1		1 031 023,56		

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre l'exercice 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025
013	Atténuations de charges	92 818,86	84 549,57	-8,91%
70	Produits des services, du domaine	90 507,95	97 893,50	8,16%
74	Dotations, subventions commune	430 000,00	490 000,00	13,95%
74	Dotations, subventions autres organismes	277 365,59	262 293,56	-5,43%
75	Autres produits de gestion courante	65,57	0,70	-98,93%
Total des recettes de gestion des services		890 757,97	934 737,33	4,94%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00%
Total des recettes réelles		890 757,97	934 737,33	4,94%
042	Quote-part des subventions d'investissement	3 375,00	3 372,60	99,93%
7811	Reprises sur amort des immos incorporelles	0,00	0,00	0,00%

1 - Chapitre 013 - Atténuations de charges

Elles sont constituées principalement des éléments suivants :

- **De recettes de remboursement de traitement** pour deux postes Adulte-Relais - médiateurs sociaux. Ces financements s'inscrivent dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat, via la Préfecture de la Gironde, et le Centre social et culturel.

En 2025, un des médiateurs a exercé sur l'ensemble de l'année, le second a été en arrêt de travail de juin à décembre inclus, ce qui a eu pour conséquences financières concernant ce dernier :

- d'une part, des dépenses de personnel moindres,
- une baisse des recettes liées à l'absence de remboursement prévu et conventionnée avec la Préfecture.

On totalise une recette de 37 617 € (29 832 € en 2024).

- **De recettes provenant de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** du bailleur social Domofrance. Cet abattement permet de participer aux frais de charges et salaires de deux agents de l'Eycho positionnés sur le local Serge Mallet et le local Michel Gelez, de la Résidence du Grand Caillou et sur la salle Sport B du Vigean. Ces trois lieux sont implantés dans le quartier politique de la ville.
- **Des recettes de remboursement d'indemnités journalières** : les remboursements sont effectués par la sécurité sociale au titre d'arrêts maladie et des indemnités journalières pour les agents contractuels.
- **De recettes résultant du supplément familial de traitement perçu au cours de l'année 2023.**

2 – Chapitre 70 – Les produits des services et du domaine

Ce chapitre regroupe les participations financières des usagers aux activités proposées par l'Eycho. Il intègre également les adhésions nécessaires à la participation aux activités du Centre social et culturel. En 2025, les recettes liées aux adhésions se sont élevées à 8 282,00 €.

L'Eycho a revalorisé sa tarification annuelle alignée sur celle appliquée par la Ville lors du Conseil d'Administration du 24 juin 2025.

Les activités à l'année ou ponctuelles (séjours, vacances sportives) sportives et socio-culturelles, multimédia et familles, ont généré 87 919,50 € de recettes.

Le Centre social et culturel a organisé quelques buvettes lors de différents événements, lors de ses propres manifestations, la recette s'est établie à 1 796,00 €.

3 – Chapitre 74 – Les dotations et participations

➤ La principale subvention reçue provient de la Ville. Elle a été revalorisée cette année à 490 000,00 € (contre 430 000,00 € en 2024) pour l'Eycho Centre social et culturel.

➤ Ce chapitre comprend également les subventions sollicitées auprès de différents partenaires sociaux et financeurs (CAF, Département, Préfecture, Bordeaux Métropole...) pour des projets existants ou nouveaux.

Contribution des bailleurs sociaux :

Domofrance (dans le cadre de la politique de la ville et de l'abattement TFPB) sur les actions du Vigean :

- Financement d'actions et de séjours en direction des jeunes et des familles issus du quartier prioritaire, pour un séjour ski et deux semaines au Porge, d'un weekend culturel à Paris, des actions en pied d'immeuble, d'achat de tatamis et de meubles de rangement pour la salle Sport B, mais aussi une participation sur les ateliers couture, de bien-être et de sorties jeunes.

Clairsienne pour :

- Un chantier jeunes « embellissement du verger » en direction des publics issus de la résidence Grand Louis/les Argilières.
- Des journées éco festives.
- L'achat d'une nouvelle table de pique-nique extérieure.
- Une colonie apprenante (séjour jeunes).

La Caisse d'Allocations Familiales joue un rôle majeur dans le bon fonctionnement du Centre social et culturel, elle finance notamment :

- Les Prestations de Service Unique (PSU) pour la structure et l'animation collective famille.
- Les PSO ALSH pour les activités proposées en direction des jeunes.
- Pour l'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui se déploie sur les écoles primaires de la ville.
- Le Programme Vacances de Territoire (PVT) pour des séjours et sorties familles.
- Le REAAP pour du répit parental.
- Des projets jeunesse dans le cadre du Schéma Départemental.

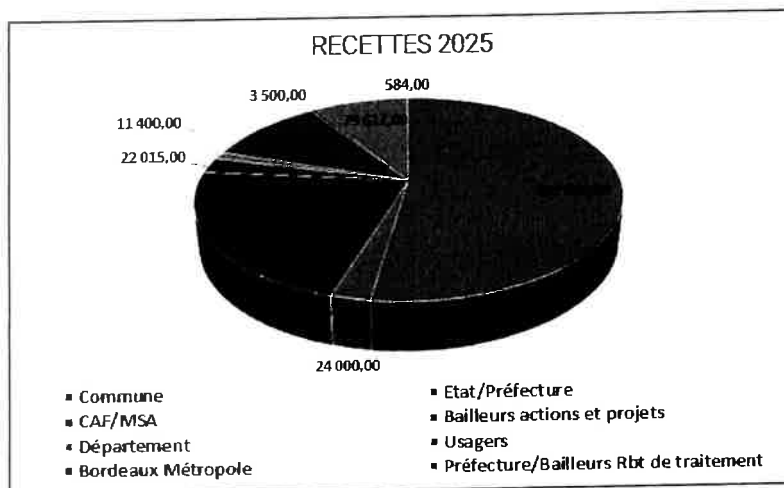
La Préfecture, dans le cadre de la politique de la ville, contribue également au financement de nombreux projets menés dans le quartier prioritaire.

Les actions sportives portées par le Centre social et culturel telles que l'Ecole Multisport, le Temps libre multisports et les vacances sportives, n'ont pas bénéficié de soutien financier du Département. La structure a toutefois continué de percevoir une subvention globale de fonctionnement.

⇒ En résumé et pour conclure sur les recettes de fonctionnement

Les subventions versées par la Ville, les dotations des différents partenaires de l'Eycho Centre social et culturel ainsi que les appels à projets auxquels l'équipe répond pour obtenir des subventions pour soutenir les projets ont permis de mener à bien de nombreuses actions destinées à ses différents publics. Ces financements ont directement contribué au maintien d'une action sociale de proximité auprès des publics les plus fragilisés.

FINANCEURS	P Participations	%
USAGERS + BUVETTES ET ADHESIONS	98 529,00	10,53
COMMUNE	490 000,00	52,39
CAF/MSA	205 728,00	21,99
ETAT/PREF/BAILLEUR – RBT DE TRAITEMENT	79 617,00	8,51
ETAT/PREFECTURE	24 000,00	2,57
BAILLEURS	22 015,00	2,35
DÉPARTEMENT (structure et colo apprenante)	11 400,00	1,22
BORDEAUX MÉTROPOLE	3 500,00	0,37
MISSION LOCALE/FLAJ	584,00	0,06
TOTAL	935 373,00	100,00



⇒ Dépenses de fonctionnement

Prévisions =	1 031 023,56
Réalisations = mandats + rattachements =	939 139,60
Taux global de réalisation =	91,09%

Dépenses de fonctionnement par chapitre au regard du Budget Principal

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	236 798,88	188 211,91	79,48%
012	Charges de personnel et frais assimilés	756 400,00	732 146,61	96,79%
65	Autres charges de gestion courante	2 450,00	2 094,96	85,51%
Total des dépenses de gestion des services		995 648,88	922 453,48	92,65%
66	Charges financières	300,00	118,75	39,58%
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	4 200,00	23,33%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 013 948,88	926 772,23	91,40%
023	Virement à la section d'investissement			0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	17 074,68	12 367,37	72,43%
Total des dépenses d'ordre		17 074,68	12 367,37	72,43%
Total des dépenses de fonctionnement		1 031 023,56	939 139,60	91,09%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025
011	Charges à caractère général	182 281,17	188 211,91	3,25%
012	Charges de personnel et frais assimilés	696 053,25	732 146,61	5,19%
65	Autres charges de gestion courante	1 189,73	2 094,96	76,09%
Total des dépenses de gestion des services		879 524,15	922 453,48	4,88%
66	Charges financières	142,41	118,75	-16,61%
67	Charges exceptionnelles	2 300,00	4 200,00	82,61%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		881 966,56	926 772,23	5,08%
042	Opération d'ordre de transfert entre sect.	12 028,77	12 367,37	2,81%
Total des dépenses d'ordre		12 028,77	12 367,37	2,81%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		893 995,33	939 139,60	5,05%

1 – Chapitre 011 – Charges à caractère général

De CA à CFU, elles ont augmenté de 3,25%.

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement courantes hors personnel, c'est-à-dire les frais nécessaires au fonctionnement quotidien de la structure. Ce poste est très sensible à l'inflation et aux prix des contrats de maintenance, des coûts des transports collectifs, des assurances et des énergies comme le carburant.

Les différents séjours sportifs et socioculturels et vacances sportives ont de nouveau rencontré un très fort taux de remplissage cette année. Les actions et les différents projets socioculturels sur diverses thématiques, les interventions en direction des familles, ainsi que les stages autour du numérique ou des pratiques artistiques ont également connu un grand succès.

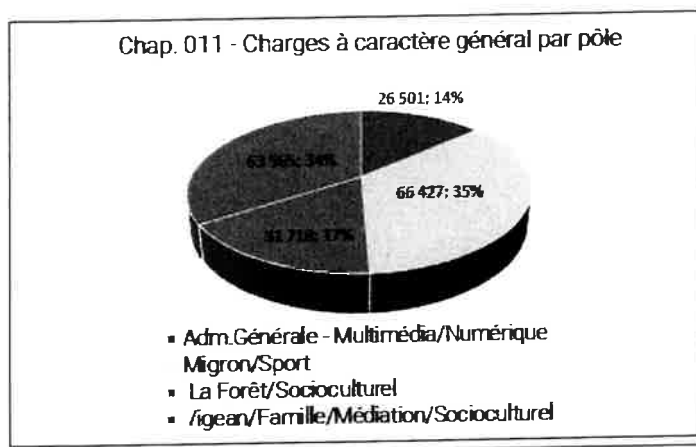
La poursuite du partenariat entre la Mission Locale Technowest, VOJO, le PRADO Prévention Spécialisée et la Ville d'Eysines a permis à nouveau au Centre social et culturel la mise en place de deux chantiers éducatifs au bénéfice des jeunes.

Ces chantiers ont offert aux participants une première expérience professionnelle grâce à la découverte d'un savoir-faire technique auprès de professionnels.

Le premier chantier s'est déroulé en avril : quatre jeunes de 16 ans ont participé à l'entretien du verger et à la plantation d'une cinquantaine de variétés d'arbres fruitiers, de plantes aromatiques, de légumes et de fleurs. Ce jardin partagé se situe au sein de la résidence du Grand Louis/les Argilières. Le second chantier multi-partenarial a eu lieu en septembre : trois jeunes de 19 à 25 ans ont été associés au service culturel de la Ville pour la mise en place du projet des Art Mélés.

Quelques jeunes adhérents se sont également impliqués dans diverses actions du dispositif Troc tes Heures. Ils se sont investis sur des événements de quartiers, tels que la fête de l'Eycho, le repas de quartier de la Forêt et la kermesse de l'école.

PÔLES	Chap. 011 en €	%
Administration Générale - Multimédia/Numérique	26 501	14,08%
Mignon/Sport	66 427	35,29%
La Forêt/Socioculturel	31 718	16,85%
Vigean/Famille-Médiation-Socioculturel	63 565	33,77%
TOTAL	188 211	100,00%



2 – Chapitre 012 – Charges de personnel

Le chapitre 012 regroupe l'essentiel des dépenses du personnel : salaires, cotisations sociales et patronales, indemnités. C'est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement

Le poste des dépenses du personnel a augmenté de 5,19%. Il représente 71,01% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est liée à :

- la hausse des cotisations patronales (CNRACL).

- l'évolution des effectifs, titularisation de deux agents, avancement de grade en A du responsable administratif et financier.
- Au versement du complément indemnitaire annuel (CIA).
- Au versement d'allocations chômage versées directement à un ancien agent.

3 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre le renouvellement d'une licence Adobe, ainsi que la régularisation des centimes liée à l'arrondi du prélèvement à la source (PAS).

4 – Chapitre 66 – Charges financières

Il concerne les frais sur les chèques vacances (ANCV) avec lesquels des familles règlent les activités proposées par l'Eycho.

5 – Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre le remboursement des familles sur des activités payées et non réalisées, souvent pour des raisons de santé ou le reversement d'une subvention dont l'action n'a pas pu être menée.

6 – Chapitre 042 – Opération ordre transfert entre section – Dotation aux amortissements

Il s'agit des amortissements des biens et autres acquisitions des années précédentes recensés dans l'inventaire dédié, mais aussi des biens acquis dans l'année et amortis au prorata temporis (méthode de calcul qui permet de tenir compte du temps écoulé et de le comparer au nombre de jours ou de mois d'une année).

LES RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

⇒ Recettes d'investissement

Prévisions avec excédent =	37 242,85
Réalisations hors excédent =	13 971,34
Taux global de réalisation =	37,51%

Répartition des recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2024	Taux de réalisation
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
1318	Autres	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 603,97	1 603,97	100,00%
10222	FCTVA	1 603,97	1 603,97	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00		
Total des recettes financières		1 603,97	1 603,97	100,00%
Total des recettes réelles		1 603,97	1 603,97	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sect.	17 074,68	12 367,37	93,68%
Total des prélèvements provenant de la section de fonct.		17 074,68	12 367,37	72,43%
Total des recettes d'investissement de l'exercice		18 678,65	13 971,34	74,80%
R001 Solde d'exécution positif reporté 2024		18 564,20		
TOTAL		37 242,85		

L'évolution des recettes d'investissement entre 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Évolution 2024/2025
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 284,61	1 603,97	-29,79%
10222	FCTVA	2 284,61	1 603,97	-29,79%
Total des recettes réelles		2 284,61	1 603,97	-29,79%
040	Opération d'ordre de transfert entre sect.	12 028,77	12 367,37	2,81%
Total des prélèvements provenant de la section de fonct.		12 028,77	12 367,37	2,81%
Total des recettes d'investissement de l'exercice		14 313,38	13 971,34	-2,39%

2 – chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Les recettes proviennent du Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) du matériel acquis sur l'exercice N-2.

3 – chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des amortissements du matériel existant des années précédentes et encore amortissables en 2025 plus les biens achetés au cours de l'année et amortis au *pro rata temporis*. On retrouve la contrepassation en dépenses de fonctionnement au compte 6811.

⇒ Dépenses d'investissement

Prévisions =	37 242,85
Réalisations =	9 921,27
Taux global de réalisation =	26,64%

Répartition des dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	750,00	18,75%
2051	Concession et droits similaires, brevets...	4 000,00	750,00	18,75%
21	Immobilisations corporelles	29 870,25	5 798,67	19,41%
040	Opération d'ordre de transfert entre s.	3 372,60	3 372,60	100,00%
13918	Autres	3 372,60	3 372,60	100,00%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		37 242,85	9 921,27	26,64%

L'évolution des dépenses d'investissement entre 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Évolution 2024/2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00	750,00	0,00%
2051	Concession et droits similaires, brevets...	0,00	750,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	5 519,87	5 798,67	5,05%
040	Opération d'ordre de transfert entre s.	3 375,00	3 372,60	-0,07%
13918	Autres	3 375,00	3 372,60	-0,07%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 894,87	9 921,27	11,54%

1 – chapitres 20 – Immobilisations incorporelles

En 2025, nouvelle licence Oracle pour le logiciel de comptabilité e-magnus.

2 – chapitres 21 – Immobilisations corporelles

Il s'agit d'achats de matériel informatique, bureautique et autres.

En 2025, renouvellement de certains ordinateurs suite au passage à Windows 11.

Tableaux des biens acquis sur l'année 2025 :

Les dépenses d'investissement ont représenté 9 921,27 €, dont 3 372,60€ concernant les reprises sur autofinancement antérieur (subvention d'investissement) pour des recettes à hauteur de 13 971,34 €.

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition(coût historique)	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL		6 548,67	
Acquisitions à titre onéreux		6 548,67	
21/08/2025	TELEPHONES PORTABLES XIAOMI REDMI	449,86	5
02/09/2025	PC PORTABLE ASUS ROG STRIX G733ZW	1 423,00	5
02/09/2025	2 PC FIXE MSI MPG H510	1 234,00	5
02/09/2025	PC TINY HP RODESK 400G5	1 170,00	5
09/09/2025	PC PORTABLE HP 1S-EQ2008	479,01	5
22/10/2025	PC FIXE DELL PRO MICRO	1 042,80	2
28/11/2025	LICENCE ORACLE STD EDITION 2	750,00	

On peut conclure que les dépenses de fonctionnement constituent l'essentiel des charges du Centre social et culturel, avec une très forte prédominance des charges de personnel (77,96% des dépenses totales).

Les coûts liés aux matières premières, des assurances, des transports, des prestations, continuent quant à eux de progresser fortement à la hausse.

L'impact pour une structure comme la nôtre est double, puisqu'elle doit prendre en compte cette inflation, qui de plus dégrade les conditions financières de nos publics. Ces derniers ne peuvent d'ailleurs se saisir de l'offre aussi aisément qu'auparavant.

Les recettes issues de nos partenaires financeurs et sociaux ont baissé de 5,43%, ce qui laisse présager une année 2026 difficile. L'Eycho continue par ailleurs de rechercher activement de nouveaux projets en cohérence avec son projet social tout en contenant les dépenses des projets subventionnés, qui génèrent également des dépenses.

En 2025, l'équipe du l'Eycho a une nouvelle fois tout mis en œuvre afin que ses publics puissent bénéficier d'actions et d'activités tout au long de l'année ainsi que de séjours, chantiers et autres dispositifs aux familles, et ce malgré la revalorisation des tarifications.

Enfin, les investissements amortissables réalisés cette année portent essentiellement le renouvellement du parc informatique (passage à Windows 11) ainsi que sur l'acquisition d'une licence Oracle pour le logiciel de comptabilité e-magnus.

Zimbra

valerie.pierre@eyssines.fr

Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : EYCHO26_00326

De : notifascl@fast.efast.fr

lun., 27 avr. 2026 10:10

Expéditeur : notifascl@fast.efast.fr**Objet :** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : EYCHO26_00326**À :** valerie pierre <valerie.pierre@eyssines.fr>***': .Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : EYCHO26_00326, télétransmis par Stéphanie MONTRIOU.

Il porte le numéro d'identifiant unique : 033-200027779-20260423-EYCHO26_00326-BF.

Informations sur l'acte

Numero : EYCHO26_00326

Objet : DOCUMENT CFU 2025 ET ANNEXES

Date de décision : 23/04/2026

Date de transmission : 27/04/2026

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires / 7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

2658

